



Interview avec M. Andriy VYSHNEVSKY,

Directeur du Centre de coordination de l'offre d'aide juridique, Ukraine

Février 2016

Selon les normes de la Convention européenne des droits de l'homme, telles que sauvegardées par la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, le droit à l'aide juridique fait partie d'un concept plus large de l'accès à la justice. Le Conseil de l'Europe a toujours soutenu le développement de l'offre d'aide juridique en Ukraine, en particulier dans le cadre de Plans d'action CdE – Ukraine. Récemment a été lancé un nouveau Projet du Conseil de l'Europe intitulé « Soutien continu à la réforme de la justice pénale en Ukraine », financé par le Gouvernement du Danemark. Un des bénéficiaires principaux du Projet est le système ukrainien d'offre d'aide juridique gratuite.

Ci-dessous nous vous invitons à lire une interview avec M. Andriy Vyshnevsky, Directeur du Centre de coordination de l'offre d'aide juridique d'Ukraine, qui a effectué récemment une visite à Strasbourg pour rencontrer des partenaires du Conseil de l'Europe.

Le système ukrainien d'offre d'aide juridique est une institution relativement nouvelle, même s'il fonctionne déjà depuis un certain temps. Comment évaluez-vous les évolutions du système et la situation actuelle? Quels sont les réussites que vous aimeriez mettre en exergue et quels sont les défis immédiats et les perspectives d'avenir ?

Le système fonctionne déjà depuis plus de trois ans. Pendant ce temps, il a démontré une évolution dynamique et aujourd'hui il est composé de 125 centres d'aide juridique dirigés par le Centre de coordination de l'offre d'aide juridique. Environ 5 000 avocats privés coopèrent avec ces centres sur la base de contrats civils. En moyenne, nous accordons de l'aide juridique à 150 000 personnes par an. Parmi elles, il y a des suspects et des accusés impliqués dans des procédures pénales, ainsi que des personnes vulnérables ayant besoin de conseil juridique ou d'un représentant auprès d'un tribunal. Le financement du système d'aide juridique par le budget national a été multiplié par 35 les derniers 3 ans, ce qui est un exemple sans précédent de financement de programmes par le gouvernement ukrainien. 20% des besoins du système d'aide juridique sont couverts par le soutien financier de sponsors internationaux, tout d'abord les Gouvernements du Canada et du Danemark, le Département d'Etat des USA, la Fondation Open Society de George Soros, le Conseil de l'Europe.

Parmi les résultats dont nous sommes fiers est en particulier la création d'un mécanisme d'accès rapide à l'aide juridique (dans les deux heures après le début de la détention) pour tous les détenus. Les activistes ukrainiens en matière de droits de l'homme l'appellent le deuxième facteur le plus important qui a réduit de moitié le nombre des cas de traitement cruel, inhumain ou dégradant des détenus par la police dans les 3 dernières années. Le modèle d'offre d'aide juridique en lui-même a aussi montré son efficacité dans la phase de lancement. Il est basé sur les principes de l'indépendance des personnes qui accordent l'aide juridique (tout d'abord des avocats) et sur une concurrence libre entre elles, tout en tenant compte des normes de qualité établies des services d'aide juridique. Un autre exemple de bonne pratique est la méthodologie de formation d'avocats

en cascade, ce qui leur permet d'effectuer 3-4 séries de formations annuelles de deux jours pour plus de 2 mille avocats d'Ukraine.

Parmi les principaux défis d'aujourd'hui, je mentionnerais le nombre insuffisant et des fois le niveau professionnel insatisfaisant des avocats, surtout dans les zones rurales ; la tendance de certains avocats de s'impliquer dans des relations de corruption avec des enquêteurs, procureurs et juges ; la faible position des barreaux nationaux dans l'éradication et la prévention de tels comportements dans la communauté professionnelle. Nous allons résoudre ce problème en introduisant un modèle intégré ou mélangé d'offre d'aide juridique. En particulier, nous envisageons de piloter des bureaux d'avocats publics en suivant l'expérience similaire des USA, du Canada, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et d'autres. Nous allons accorder une attention particulière à la création de nouvelles possibilités pour la formation et le développement professionnels d'avocats et d'autres fournisseurs d'aide juridique.

Un autre défi est la question de l'accès à l'aide juridique. Etant données les longues distances, la faible infrastructure du transport et la pauvreté, les gens pourraient rencontrer des difficultés d'accès aux centres d'aide juridique lorsqu'il n'y en a qu'un seul pour 300-400 mille citoyens. Pour relever ce défi, nous sommes en train d'élargir le réseau des points d'accès à l'aide juridique. Il est important aussi de se concentrer non pas seulement et tellement sur l'organisation de l'offre d'aide juridique, mais surtout sur la responsabilisation juridique des communautés locales. C'est une question-clé pour la prévention de la corruption au quotidien, pour l'élimination des barrières empêchant la participation des ménages et des entreprises à la vie économique, et pour la mise en œuvre effective du droit au vote et du droit à l'autogestion.

Dans le cadre de la réforme globale de la justice pénale en Ukraine, comment décririez-vous le rôle du système juridique gratuit ?

Le système d'aide juridique est devenu un facteur important dans la mise en œuvre avec succès du Code de procédure pénale, en encourageant les tribunaux à utiliser la Convention européenne des droits de l'homme et la jurisprudence de la CtEDH en tant que sources légales. Il augmente l'efficacité du Mécanisme national de prévention de la torture et la prévention de la torture en général. La capacité d'exercer complètement le droit à la défense donne des chances pour accroître la confiance du public en la justice. Les centres d'aide juridique ont accordé une protection professionnelle et impartiale à des détenus pendant la Révolution de la Dignité, à des personnes suspectés de séparatisme et de terrorisme, à des militaires ukrainiens accusés d'infractions pénales, et même à des agents des services secrets de Russie capturés sur le territoire ukrainien.

Pendant trois ans de fonctionnement du système d'aide juridique en Ukraine, il y a eu environ 1 300 cas de verdicts d'acquittement et de fermeture, en absence de corpus delicti du cas pénal, ce qui est un indicateur du professionnalisme et de l'impartialité de la défense. C'est un excellent service effectué par les avocats de l'aide juridique. Pendant le dernier demi-siècle de pratique d'implication de défenseurs assignés (avant l'établissement du nouveau système juridique) il n'y a pas eu un seul cas similaire – d'abord à cause de fortes relations de corruption entre les enquêteurs / procureurs et avocats : des fois l'accusation elle-même était impliquée dans des procédures pénales, dans lesquelles les personnes suspectées ou accusées n'avaient pas les moyens d'engager un avocat.

Aujourd'hui, le système d'aide juridique influence de manière positive la formation du barreau renouvelé et devient attractif pour des avocats de la nouvelle génération qui sont pour la plupart professionnels, honnêtes et contre les règles proposées par des gens corrompus.

Pendant votre visite à Strasbourg, vous avez rencontré des représentants de diverses entités de la Direction des droits de l'homme, ainsi que d'autres organes du Conseil de l'Europe, pour discuter la coopération à venir. Quels sont les principaux domaines qui ont besoin de soutien et les initiatives de coopération avec le Conseil de l'Europe ?

Tout d'abord, nous sommes reconnaissants pour l'invitation que nous a adressée M. Christos Giakoumopoulos, Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Ukraine, en vue de ces réunions au siège du Conseil de l'Europe. Nous apprécions le soutien que le Conseil de l'Europe accorde au système ukrainien d'aide juridique. En particulier, nous apprécions hautement notre coopération dans le cadre du projet « Soutien à la réforme de la justice pénale en Ukraine » et d'autres projets que le Conseil de l'Europe met en œuvre en Ukraine. Nous attendons avec enthousiasme l'évaluation du système d'aide juridique en Ukraine par des experts indépendants du Conseil de l'Europe.

Par ailleurs, nous envisageons de renforcer notre coopération dans des domaines tels que la formation d'avocats et d'autres professionnels du droit à travers la méthodologie HELP, ainsi que la mise en pratique plus avant des technologies informationnelles. Nous espérons recevoir un soutien supplémentaire pour notre coopération avec l'Avocat parlementaire (Ombudsman) et le Mécanisme national de prévention de la torture.